

Le 1^{er} colloque de l'AIUF s'est tenu le 17 octobre dernier à Paris, merci à tous pour votre participation à cette soirée conviviale !

Le 17 octobre dernier, l'Association Inter URPS francilienne (AIUF) a tenu son 1^{er} colloque, en présence du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et de nombreux élus des 8 Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) investies dans l'AIUF.

La soirée a débuté par un discours d'Yvan Tourjansky, Président de l'AIUF, rappelant la volonté des 8 URPS de porter ensemble une interprofessionnalité au service des patients et de l'amélioration de leur parcours de soins. Une interprofessionnalité ambitieuse mais respectueuse de l'identité, des compétences et expertise propres à chaque profession, sans hiérarchie. Par ses actions, l'AIUF entend également défendre l'exercice libéral. Avec près de 40 000 professionnels de santé représentés, l'AIUF souhaite porter la voix de l'interprofessionnalité au sein des instances de démocratie sanitaires (CRSA, CTS, etc.) et dans les groupes de travail portant sur des enjeux de santé publique comme la prise en charge des soins non programmés. Ce premier colloque était également l'occasion pour le Président de l'AIUF de faire état du chemin parcouru avec l'embauche de deux chargées de mission, la création d'outils de communication (site internet, affiches et flyers) et le lancement des premières permanences locales d'aide à l'installation dans les départements franciliens.

Cette prise de parole s'est suivie d'une allocution d'Aurélien Rousseau, Directeur général de l'ARS Ile-de-France, réaffirmant le soutien de l'Agence et en particulier de la Direction de l'Offre de Soins, représentée par Didier Jaffre, son Directeur et Pierre Ouahnnon, son Directeur adjoint. Le Directeur général de l'ARS a rappelé le bon accueil reçu par le plan « Ma Santé 2022 » et invité les élus présents – de même que l'Agence – à se saisir de cette opportunité pour répondre aux enjeux de notre système de santé et mettre en place une interprofessionnalité forte et ambitieuse. Il a également souligné la pertinence du projet de l'AIUF au regard des grandes orientations définies dans le cadre de ce plan : favoriser le travail en commun des professionnels de santé ; accompagner la création de 1 000 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sur le territoire national ; déployer et adapter les outils numériques au service des professionnels de santé dans les territoires ; favoriser les stages en libéral ; faire du service sanitaire un moment de mise en œuvre de l'interprofessionnalité pour inculquer cette culture aux professionnels de santé dès leur formation initiale.

Les élus présents ont ensuite participé à un quizz visant à faire connaître l'AIUF et ses missions, puis ont été invités à participer à des ateliers thématiques dont l'objet était d'apporter aux élus et collaborateurs des URPS une meilleure appréhension de l'interprofessionnalité et des formes concrètes qu'elle peut prendre. Ainsi, deux groupes ont travaillé et réfléchi ensemble sur les dispositifs d'exercice coordonné, comme les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Quatre autres groupes se sont réunis pour réfléchir et envisager des prises en charges plus coordonnée sur des enjeux de santé publique particulièrement complexes (maintien à domicile et prévention de la perte d'autonomie chez la personne âgée, insuffisance cardiaque, accident vasculaire cérébral et périnatalité).

Ces échanges interprofessionnels d'une grande richesse ont permis à chacune de nos professions de partager son expérience, les particularités de leur profession et de mettre en lumière leur complémentarité. Ces échanges étaient également l'occasion de mieux cerner les attentes des élus des URPS vis-à-vis de l'AIUF dans la mise en œuvre de l'interprofessionnalité, et ont ouverts de nombreuses perspectives quant aux projets susceptibles d'être portés à l'avenir par l'association : organisation de temps d'échanges interprofessionnels sur des enjeux de santé publique spécifiques,

création d'outils communs, information transversale des professionnels sur les dispositifs de coordination des soins comme les MSP ou CPTS, veille réglementaire, mise à disposition de témoignages de professionnels de santé expérimentant au quotidien l'exercice interprofessionnel et coordonné, etc.

Un grand merci à l'ensemble des élus et collaborateurs des URPS pour leur participation !